

# POLITIQUE CULTURELLE

**SRE-POL-06**

**POLITIQUE CULTURELLE**

<b>Définition de la culture par l'Unesco .....</b>	<b>1</b>
<b>1. Préambule .....</b>	<b>1</b>
<b>2. Champ d'application.....</b>	<b>2</b>
<b>3. Objet.....</b>	<b>2</b>
<b>4. Fondements.....</b>	<b>2</b>
<b>5. Stratégies éducatives.....</b>	<b>3</b>
<b>6. Orientations.....</b>	<b>3</b>
<b>7. Rôles et responsabilités .....</b>	<b>4</b>
<b>8. Adoption de la politique.....</b>	<b>5</b>
<b>9. Entrée en vigueur .....</b>	<b>5</b>
<b>Références .....</b>	<b>6</b>
<b>Glossaire .....</b>	<b>7</b>

## DÉFINITION DE LA CULTURE PAR L'UNESCO

« La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »

Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles  
Conférence mondiale sur les politiques culturelles  
Mexico City, 26 juillet – 6 août 1982

### 1. PRÉAMBULE

La culture est un facteur important d'intégration à la vie en société. C'est en fait l'élément qui caractérise un peuple. L'école est un des lieux privilégiés de transmission de la culture et d'intégration de tous les fondements de la construction du savoir.

L'éducation artistique et culturelle doit être intégrée dans les activités pédagogiques comme une dimension fondamentale de formation des élèves visant la construction de sa vision du monde.

Dans cet esprit, la présente politique prend appui sur le document *Partout, la culture*, la politique culturelle du Québec parue en 2018, et notamment sur les deux passages suivants :

**« La culture et l'éducation : des partenaires indissociables**

*La culture et l'éducation vont de pair, et ce, dès la petite enfance. La culture constitue en effet un terrain fertile pour l'apprentissage tout au long de la vie, pour l'acquisition d'habiletés sociales, interculturelles et citoyennes ainsi que pour l'amélioration de la capacité de communiquer. Le numérique permet d'ailleurs un élargissement considérable de l'influence du champ culturel à cet égard.*

*La place accordée à la culture à l'école, tout comme l'intégration d'activités et de sorties culturelles au cursus scolaire, est donc de première importance. » (Page 2)*

**« Objectif 1.4 : Amplifier la relation entre la culture et l'éducation**

*L'école constitue le principal environnement – et souvent le premier – où l'on entre en contact avec les arts et la culture. Cette rencontre, qui passe par le cursus scolaire, est déterminante pour le développement des personnes, notamment en ce qui a trait à l'adoption d'habitudes culturelles qui demeureront à l'âge adulte. De plus, dans un contexte de diversité croissante, l'école joue un rôle crucial dans la transmission et l'acquisition des repères historiques et culturels nécessaires au partage d'une culture commune et au vivre-ensemble. Enfin, l'enseignement et la pratique des arts favorisent la réussite éducative des jeunes; c'est aussi une démarche qui stimule l'éclosion du talent et qui peut mener à une carrière dans le domaine de la culture. » (Page 21)*

La présente politique culturelle prend aussi appui sur la première compétence du *Référentiel de compétences professionnelles. Profession enseignante* (Gouvernement du Québec, 2020) :

« Agir en tant que professionnelle ou professionnel cultivé, à la fois *interprète, médiateur et critique d'éléments de culture* dans l'exercice de ses fonctions. » (Page 48)

## 2. CHAMP D'APPLICATION

La présente politique est destinée aux élèves jeunes et adultes des établissements<sup>1</sup> du Centre de services scolaire des Chênes et à leur personnel. Elle constitue également une référence pour l'ensemble de ses partenaires.

## 3. OBJET

Cette politique culturelle établit l'encadrement favorisant l'accès à la dimension culturelle et au rehaussement culturel de l'ensemble des programmes de formation.

## 4. FONDEMENTS

- 41 L'intégration de contenus artistiques et culturels est inscrite dans la mission éducative comme une dimension fondamentale de la formation des élèves.
- 42 Le développement culturel est une responsabilité que le Centre de services scolaire des Chênes et ses établissements entendent partager avec les différents paliers gouvernementaux ainsi que ses partenaires du milieu culturel.

---

<sup>1</sup> Le terme « établissements » fait référence à toutes les écoles et les centres du Centre de services scolaire des Chênes.

## 5. STRATÉGIES ÉDUCATIVES

- 5.1 Mobiliser et soutenir le personnel à devenir des passeurs culturels.
- 5.2 Intégrer la dimension culturelle dans chaque discipline enseignée.
- 5.3 Enrichir l'enseignement des disciplines naturellement porteuses de culture telles que le français, l'histoire et les arts.
- 5.4 Compléter la formation des élèves au-delà des compétences disciplinaires en favorisant :
  - La fréquentation des lieux culturels ;
  - Le contact avec les partenaires du milieu culturel ;
  - La participation à la vie culturelle de l'établissement scolaire et du milieu ;
  - L'ouverture sur la diversité culturelle ;
  - L'expérimentation artistique et l'appréciation des arts en général.

## 6. ORIENTATIONS

- 6.1 Promouvoir et valoriser les arts et la culture auprès du personnel et des élèves dans chacun des établissements du Centre de services scolaire des Chênes.
- 6.2 Susciter la découverte d'œuvres et favoriser la fréquentation des lieux de culture ainsi que les rencontres avec des partenaires du milieu culturel.
- 6.3 Reconnaître l'apport et les compétences des différents partenaires du CSSDC qui proviennent du territoire de la MRC de Drummond.
- 6.4 Reconnaître et valoriser les activités culturelles de ses établissements.
- 6.5 Favoriser l'accueil des communautés culturelles et leur intégration à la vie scolaire tout en reconnaissant la richesse de la diversité culturelle.
- 6.6 Mettre en valeur le patrimoine culturel du Centre de services scolaire des Chênes.
- 6.7 Promouvoir la langue française comme élément important du patrimoine culturel.

## 7. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

### 7.1 *Le Centre de services scolaire des Chênes*

- 7.1.1 Élabore une politique culturelle applicable à l'ensemble du centre de services scolaire.
- 7.1.2 Supporte les actions du comité culturel du centre de services scolaire sur son territoire.
- 7.1.3 Informe ses établissements des ressources disponibles pour intégrer la dimension culturelle.
- 7.1.4 Encourage les initiatives des établissements dans l'intégration de la culture.
- 7.1.5 Conclut des ententes avec des partenaires du domaine de la culture.

### 7.2 *Le comité culturel*

Composition :

- Un cadre du service des ressources éducatives
- Un représentant du comité de parents
- Un conseiller pédagogique
- Deux représentants du personnel enseignant
- Deux représentants des directions d'établissement
- Au moins un représentant du milieu culturel municipal (Ville de Drummondville et MRC Drummond)
- Au moins un représentant d'un organisme culturel
- Au moins un représentant des artistes ou des écrivains

**Ce comité est formé au début de chaque année scolaire.**

***Rôles et responsabilités :***

Le mandat du comité culturel est de réviser et de mettre à jour la politique culturelle ainsi que de mettre en place des moyens visant à promouvoir l'intégration de la dimension culturelle dans tous les établissements.

Pour ce faire, le comité culturel :

- 7.2.1 Élabore un plan d'action lié à la politique culturelle, voit à son application, à son évaluation annuelle et à son renouvellement.
- 7.2.2 Encourage des situations d'enrichissement culturel liées aux domaines d'apprentissage.

- 7.2.3 Initie des réflexions et des échanges culturels.
- 7.2.4 Propose des activités culturelles à ses établissements.
- 7.2.5 Favorise le développement de partenariats avec les ressources culturelles du milieu.

### 7.3 *L'établissement*

- 7.3.1 Favorise le rehaussement culturel dans le cadre des différents programmes de formation.
- 7.3.2 Favorise la participation des élèves et du personnel à des activités visant le développement culturel.
- 7.3.3 Met en valeur l'expression artistique de l'élève.
- 7.3.4 Promeut la langue française par divers projets.
- 7.3.5 Favorise l'émergence du rôle d'agent culturel chargé de promouvoir et de faire vivre la dimension culturelle dans l'école.

## 8. ADOPTION DE LA POLITIQUE

- 8.1 La présente politique sera modifiée lors de la séance ordinaire du conseil d'administration.

## 9. ENTRÉE EN VIGUEUR

- 9.1 La politique culturelle du Centre de services scolaire des Chênes entrera en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration et la direction des services éducatifs en assurera la diffusion et son application.

**ADOPTION**

Conseil d'administration

Résolution C.A. : 2965 / 2022

13 décembre 2022

## RÉFÉRENCES

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES COMITÉS CULTURELS SCOLAIRES, *De la disponibilité à l'accessibilité, Mémoire à l'intention du ministère de la Culture et des Communications et du ministère de l'Éducation*, 2002.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES COMITÉS CULTURELS SCOLAIRES, *Le conseil d'établissement et l'intégration de la dimension culturelle au projet éducatif*, 2000.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *[Partout, la culture, Politique culturelle du Québec](#)*, 2018.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *[Loi sur l'instruction publique](#)*, à jour au 1<sup>er</sup> novembre 2021.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *[Référentiel de compétences professionnelle – Profession enseignante](#)*, 2020.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *[L'intégration de la dimension culturelle à l'école, Document de référence à l'intention du personnel enseignant](#)*, 2003.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *L'école tout un programme, Énoncé de politique éducative*, 1997.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *[Programme de formation de l'école québécoise, Éducation préscolaire, Enseignement primaire, Version approuvée](#)*, 2006.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *[Programme de formation de l'école québécoise, Enseignement secondaire, premier cycle](#)*, 2006.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *[Programme de formation de l'école québécoise, Enseignement secondaire, deuxième cycle](#)*, 2007.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, *Rencontre culture-éducation, Programme conjoint*, 2000.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, *La culture à l'école, Programme conjoint*, 2004.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *La culture, toute une école !, sections Programme « La culture à l'école », « Sorties scolaires en milieu culturel » et « Comités culturels »*, <http://www.education.gouv.qc.ca/enseignants/dossiers/culture-education/>

MRC DE DRUMMOND, *[La culture au cœur de nos vies. Politique culturelle révisée](#)*, 2014.

VILLE DE DRUMMONDVILLE, *[Politique culturelle](#)*, 2019.



## GLOSSAIRE

**AGENT CULTUREL :** L'agent culturel est le pivot du dossier de la culture dans l'école. Il se renseigne sur l'intégration de la dimension culturelle dans l'école et dans la classe pour mieux connaître les différentes facettes de la culture à l'école. Il est l'agent multiplicateur en diffusant l'information recueillie dans son école. Il organise et met en œuvre des événements culturels dans l'école : il planifie et organise des activités culturelles de toutes sortes, il coordonne et gère la programmation des activités, les services et les ressources (humaines, financières et matérielles) liés à l'intégration de la dimension culturelle à l'école et dans la classe. Il fait la promotion de structures culturelles existantes ainsi que de projet culturels pouvant être réalisés dans l'école.

**ORGANISMES CULTURELS :** Organisation professionnelle possédant une vocation culturelle : troupes de théâtre ou de danse, orchestres, musées, bibliothèques, sociétés d'histoire, centres culturels, salles de spectacles, etc.

**PASSEUR CULTUREL :** Personne qui accompagne la personne, l'élève, l'enfant ou l'adulte, dans la construction de son identité culturelle en créant des occasions signifiantes de découverte et d'expression de la culture francophone tout en étant ouvert sur les autres cultures. Par des interventions qui éveillent les sentiments d'appartenance, de compétence et d'autonomie, le passeur culturel encourage une démarche de réflexion sur le rapport à soi, le rapport à l'autre et le rapport à l'environnement.

**PARTENAIRES CULTURELS :** Les partenaires culturels du Centre de services scolaire des Chênes sont les organismes culturels, les artistes et les écrivains du milieu qui contribuent au développement culturel des élèves et du personnel scolaire et au rehaussement culturel des programmes de formation.

**PATRIMOINE CULTUREL :** Le patrimoine culturel se définit comme l'ensemble des biens, matériels ou immatériels, ayant une importance artistique et/ou historique. Il fait appel à l'idée d'un héritage légué par les générations qui nous ont précédés, et que nous devons transmettre intact ou augmenté aux générations futures. (Adapté de Wikipédia)

**REHAUSSEMENT CULTUREL :** Enrichissement du contenu culturel en prenant en compte l'histoire et les questionnements propres à chaque discipline, en accordant une place privilégiée aux disciplines naturellement porteuses de culture (langues, arts et histoire) et en favorisant la fréquentation des artistes, des écrivains et des institutions culturelles et la pratique d'activités culturelles.

**LIEUX CULTURELS :** Fréquentation des lieux spécialisés dans les domaines culturels afin d'offrir aux élèves des expériences culturelles marquantes, parce que vécues dans des conditions environnementales, techniques et professionnelles optimales.